



Syndicat

Pénitentiaire des

Surveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers



Quand le Secrétaire général de l'UFAP œuvre contre l'intérêt des Surveillants et s'oppose au droit syndical...

Conformément à la règle, les agents déchargés d'activité de service dans le cadre du Droit Syndical, sont remplacés à hauteur des **«Équivalent Temps Plein»** obtenus par les syndicats aux élections professionnelles.

**Depuis 2012,
des établissements ont été pénalisés par des non-remplacements
relatifs à des « Équivalents Temps Plein » revenus de Droit au SPS.**

Après moult interventions du SPS, l'Administration Pénitentiaire s'était enfin engagée à ouvrir ces postes à la Commission Administrative Paritaire de juin 2014. **Promesse non tenue !**

Qu'à cela ne tienne, le SPS n'a pas lâché l'affaire et a réitéré sa demande. Dans sa réponse l'Administration Pénitentiaire a précisé que les postes seraient finalement ouverts à la CAP de janvier 2015.

Le SPS qui siège désormais dans la CAP nationale, n'a pas manqué, le moment venu, de demander l'ouverture de ces postes.

Le secrétaire général de l'UFAP, quant à lui, bien plus animé par sa haine de notre organisation syndicale que par l'intérêt qu'il porte aux Surveillants qui travaillent en sous-effectif, s'est littéralement opposé aux remplacements des permanents syndicaux du SPS dans les établissements concernés. Ainsi, l'Administration Pénitentiaire, frileuse, s'est rétractée en ajournant une nouvelle fois ces remplacements.

En attendant que force revienne à la LOI, nous laisserons tous ceux qui souffrent sur le terrain des sous-effectifs, et qui sont privés de ces remplacements de postes, juger de l'attitude de ce petit syndicaliste qui veut faire sa petite loi, et se moque de la souffrance des Surveillant(e)s.

Le 10 février 2015, le Bureau Central National